

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Exploitation d'un (des) forage(s) pour l'arrosage de pistes de courses de chevaux pour l'hippodrome des Grands Pins à Mont-de-Marsan (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE COURSES CHEVAUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Yves BENARD, Président

RCS / SIRET

7 8 2 | 0 9 8 | 4 5 3 | 0 0 0 3 1

Forme juridique

groupement de droit privé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17) dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes quantitatives de répartition ont prévu l'abaissement des seuils	Rubriques IOTA : - 1.1.1.0. DECLARATION : déclaration de forage - 1.2.1.0. NON CLASSE : prélèvements permanents issus d'un forage (<400 m3/h) - 1.3.1.0. AUTORISATION : prélèvement en ZRE d'une capacité supérieure à 8 m3/h

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société de Courses de Chevaux exploite un forage profond dans la nappe du Miocène, pour l'arrosage de ses pistes de courses, cet ouvrage est déclaré et la société est autorisée à prélever 9 800 m3/an d'eau.

Actuellement ses besoins en eau avoisinent 40 000 m3/an.

La société a pour projet de rénover son réseau d'arrosage en vue d'une optimisation de l'utilisation des eaux du captage et projette une réduction de ses consommations d'environ 20%. Ses besoins seront dorénavant d'environ 30 000 m3/an.

La nappe du Miocène étant exploitée pour l'eau potable, l'exploitant doit se tourner vers une autre ressource pour palier ses besoins supplémentaires en eau (20 000 m3/an).

Elle envisage l'implantation d'un forage sur son site des Grands Pins à Mont-de-Marsan, pour capter la nappe superficielle. Sa profondeur sera de l'ordre de 25 m, et la capacité de prélèvement de 35m3/h. Si les essais sur ce forage ne permettent pas d'avoir le débit escompté, un deuxième forage sera créé, et les débits unitaires prélevés seront de 20 m3/h, soit 40 m3/h au total. Cette nappe, exploitée pour l'irrigation, est concernée par les mesures quantitatives de répartition des eaux.

Le projet d'implantation du ou des forages et leur exploitation n'entraîneront aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce(s) nouveaux forages et prélèvements est de subvenir aux besoins indispensables de la Société de Courses de Chevaux pour l'arrosage (en continue, non saisonniers) de leurs pistes de courses.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à implanter un ou deux forages dans la nappe superficielle en vue d'y prélever de manière permanente de l'eau.

Les besoins sont estimés à 20 000 m³ d'eau par an.

La phase travaux s'étalera sur maximum 1 mois et concernera l'emploi d'une foreuse pour la réalisation de(s) l'ouvrage(s) les travaux consisteront en la foration du puits, des tests hydraulique (essais de nappe sur 72h) puis la mise en place de son équipement (pompe d'exhaure, etc..).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du ou des forages consistera en des prélèvements d'eau, de manière continue. L'eau prélevée alimentera un petit bassin étanche situé à proximité, constituant une réserve d'eau d'environ 2 500 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'autorisation environnementale, les prélèvements concernant une commune située en zone de répartition des eaux superficielles et souterraines (Q > 8 m3/h).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
nombre d'ouvrages	1 ou 2 forages
profondeur	environ 25 m
capacité de prélèvement dans chaque ouvrage	20 m3/h
volumes annuels prélevés	20 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1018 avenue des Grands Pins,
BP 17,
40 000 MONT-DE-MARSAN

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° ' " Lat. ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°2013-1748 du 16 janvier 2014 - Annexe 5
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : - "Réseau hydrographique des affluents de la Midouze" (FR7200722), situé à environ 2,2 km à l'Est (cf. Annexe 4)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau sont l'objet de la demande et concernent la nappe superficielle. Ils sont estimés à 20 000 m ³ /an, avec une capacité de prélèvement maximale de 40 m ³ /h. Les prélèvements seront réalisés sur toute l'année (pas de saisonnalité marquée).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Localement, le niveau piézométrique de la nappe superficielle sera abaissé du fait du pompage. Les effets du pompage (rayon d'incidences) seront étudiés dans le dossier de demande d'autorisation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ou les ouvrages seront implantés sur le site de l'hippodrome, déjà anthropisé, n'entraînant aucune destruction ou altération d'habitats naturels. Les terrains du projet ne comportent pas d'enjeux ou sensibilité au regard du milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du ou des ouvrages se fera sur les terrains de l'hippodrome, déjà artificialisés. Le projet n'entraîne pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun équipement générant du bruit, excepté la pose d'une pompe dans le (s) forage(s).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des usages n'est à attendre. Les abords de l'hippodrome correspondent à : - des boisements de pins maritimes au Nord - une zone d'habitat au Sud puis la base aérienne de Mont-de-Marsan - des prairies et boisements à l'Ouest Aucun ouvrage (puits) n'est recensé à moins de 1,2 km du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A la date de rédaction du formulaire, aucun projet connu dans le secteur proche du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux impacts du projet correspondront à la phase exploitation du ou des ouvrages et concerneront la ressource en eau. Des mesures de réduction des consommations d'eau sont intégrées au projet global de la Société de Courses de Chevaux, dans son programme de rénovation du système d'arrosage des pistes. Les prélèvements seront strictement limités aux besoins de la Société.

Le programme de travaux de rénovation prévoit le drainage des pistes pour récupérer un maximum d'eau et les prélèvements ne constitueront qu'un appoint. De même, les eaux météoriques seront collectées et utilisées pour l'arrosage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux liés à la ressource en eau dans le secteur sont importants. Toutefois, les besoins de la société sont indispensables à son activité. Le choix du projet tient compte de la localisation et des usages de la ressource (compétition de la nappe du Miocène pour l'eau potable), absence de cours d'eau ou plan d'eau à proximité, ...

Aussi, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

A noter que le projet fera l'objet d'une étude d'incidence environnementale conformément à l'article R.181-13 du Code de l'Environnement (selon décret n°2017-82 du 26/01/2017). Cette étude des incidences évaluera l'impact des prélèvements sur les écoulements souterrains et la ressource en eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Arrêté préfectoral n°2013-1748 du 16 janvier 2014 (questionnaire du chapitre 5.1)


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MONT-DE-MARSAN

le, 8 juin 2017

Signature



Société des Courses de chevaux

1018 Avenue de l'Hippodrome

40000 Mont de Marsan

Tél. 05 58 75 15 75 - Fax 05 58 05 94 78

Mail: courseschevauxmdm@nordnet.fr

